



# Plan climat

du CPAS de la Ville de Bruxelles

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>03</b>
<b>LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE</b> .....	<b>04</b>
Patrimoine sobre en énergie .....	06
Produire de l'énergie .....	08
Bâtiments passifs .....	10
<b>LA GESTION DES RESSOURCES ET DES DÉCHETS</b> .....	<b>12</b>
Repas en vrac .....	14
Aide alimentaire .....	16
Réduction des déchets .....	18
Reconditionnement d'électro .....	20
Achats durables .....	22
Réduction des déchets papier .....	24
<b>MOBILITÉ</b> .....	<b>26</b>
Mobilité en entreprise .....	28
Télétravail .....	30
<b>DAVANTAGE DE BIODIVERSITÉ EN VILLE</b> .....	<b>32</b>
Verdurisation .....	34
<b>FORMATION ET SENSIBILISATION</b> .....	<b>36</b>
Sensibilisation .....	38
Maraîchage urbain .....	40
Guidance énergétique .....	42



# INTRODUCTION

## Le CPAS s'engage pour le climat

La lutte contre le réchauffement climatique est un enjeu planétaire majeur. Il n'est aujourd'hui plus à démontrer que l'activité humaine est responsable d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre, dont la concentration dans l'atmosphère provoque une hausse des températures et un dérèglement du climat. A Bruxelles, on prend particulièrement la mesure de la situation : après l'adoption d'un premier Plan Climat en 2018, le Conseil communal a même déclaré l'urgence climatique en 2019 et affirmé, à cette occasion, son ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Dans ce cadre, la Ville de Bruxelles s'est engagée à réduire, à l'horizon 2030, ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55% par rapport à 1990. Un objectif plus ambitieux encore que celui fixé par l'Union européenne (40%) ! Dans le même laps de temps, l'objectif est de passer à 100% d'énergie verte et 27% d'énergie renouvelable locale.

Notre CPAS s'inscrit pleinement dans cet effort collectif et s'est doté, en 2021, d'un Plan Climat ambitieux qui s'articule autour de cinq grands thèmes : l'énergie, la mobilité, la gestion des déchets, la biodiversité

et la sensibilisation. Chacune de ces thématiques est déclinée en actions qui se recoupent et se complètent, et qui seront amenées à évoluer au fil des années.

Par ce Plan Climat, nous nous engageons à devenir des acteurs responsables et exemplaires d'un monde plus durable, au bénéfice des publics les plus fragilisés, comme le prévoit l'objectif stratégique « Développement durable » de notre Plan Stratégique « Vision 2024 ».

En mettant l'accent sur la réalisation et un engagement généralisé des différents services et départements, il constitue une base solide permettant à notre institution de devenir une administration moderne, résolument tournée vers le changement vertueux. Ainsi, il se donne les moyens de relever le défi impératif de la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous profitons de cet édito pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce plan. C'est grâce à elles que nous avons pu lancer cette belle dynamique au sein de notre centre.

Bonne lecture !



Rita Glineur  
Secrétaire générale (f.f)



Khalid Zian  
Président

# LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE



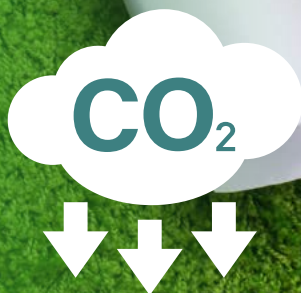
En 2016, dans le cadre des engagements internationaux, notamment les objectifs européens pour 2030 en matière de climat et d'énergie, le Gouvernement bruxellois adoptait le Plan régional Air-Climat-Energie en se fixant pour objectif de réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2025 (par rapport aux données 1990) et de presque doubler la production d'énergie renouvelable.

Depuis, les engagements pris successivement n'ont cessé d'être de plus en plus ambitieux, pour aboutir à un nouvel objectif de réduction de 55% des émissions (par rapport à 1990) d'ici 2030. Face à l'urgence climatique, le Gouvernement bruxellois s'est engagé dans une stratégie visant à transformer Bruxelles en région

bas-carbone d'ici 2050 avec une obligation d'exemplarité des pouvoirs publics, qui devront tendre vers la neutralité carbone pour 2040.

Le CPAS de la Ville de Bruxelles est propriétaire et gestionnaire d'un important patrimoine immobilier qu'il exploite à différentes fins : outre son patrimoine public qui abrite son administration, ses antennes sociales, ses services d'aide aux personnes et ses 5 maisons de repos et de soins, le CPAS possède également un vaste patrimoine privé mis en location. L'objectif fixé par la Région Bruxelles-Capitale représente donc un défi de taille, mais que le CPAS de Bruxelles estime nécessaire de relever pour maintenir l'adéquation de son patrimoine avec ses missions.

## ACTION – PATRIMOINE SOBRE EN ÉNERGIE



S'engager à réduire la consommation énergétique et de l'eau dans les bâtiments du CPAS.

### Quoi ?

Pour avoir un patrimoine sobre en énergie, le patrimoine immobilier du CPAS de la Ville de Bruxelles devra faire l'objet de rénovations énergétiques plus poussées.

### Où ? Qui ?

L'ensemble du patrimoine du CPAS est concerné : les bâti-

ments administratifs, les maisons de repos, les antennes, les logements, etc. Maison Vesale a déjà fait l'objet d'une rénovation lourde énergétique. D'autres projets sont en cours d'études comme, par exemple, la Résidence Sainte- Gertrude, l'antenne Bollen, l'antenne Wimpelberg, la Mado et la menuiserie CYCLUP.

### Comment ?

Depuis 2019, le CPAS de la Ville de Bruxelles dispose d'un programme PLAGE (voir infra). Il permet d'engager son patrimoine, hors logement, dans une amélioration de sa performance énergétique. L'objectif est de l'avoir rénové complètement d'ici 2040 suivant une rénova-

tion énergétique ambitieuse.

En ce qui concerne les logements, la stratégie Rénolution a pour objectif d'atteindre un niveau moyen de performance énergétique de 100kWh/m<sup>2</sup>/an pour l'ensemble des logements bruxellois en 2050.

A ceci s'ajoutent des programmes de sensibilisation des usagers dans tous nos bâtiments, à commencer par les bâtiments publics.

Cette action se veut ambitieuse et résolument tournée vers une dynamique généralisée à tous les niveaux du CPAS.

## Qu'est-ce-que l'URE ?

L'URE désigne « l'Utilisation Rationnelle de l'Energie ». Cette dénomination implique une utilisation écoresponsable de l'énergie au travers de :

- **la sobriété** : prioriser les besoins énergétiques en éteignant l'éclairage ou les ordinateurs par exemple ou encore de réduire le thermostat de quelques degrés ;
- **l'efficacité** : réduire la quantité d'énergie nécessaire à satisfaire un besoin en isolant les bâtiments, acheter des appareils électriques très performants ;
- **le renouvelable** : privilégier les énergies renouvelables dans sa consommation.

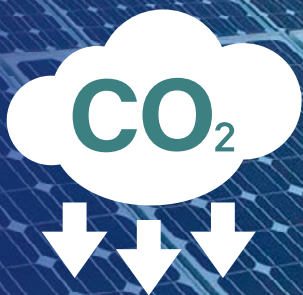
## Qu'est-ce-que PLAGE ?

Le PLAGE est un « Plan Local d'Action pour la Gestion Energétique ». A partir d'un cadastre énergétique de nos bâtiments, nous allons définir un programme d'actions pour atteindre, dans les trois ans qui suivent, un objectif chiffré de réduction des consommations d'énergie. Cette réduction va nous permettre de limiter l'augmentation de nos coûts, voire de réduire notre facture énergétique et d'améliorer notre bilan carbone.

## Qu'est-ce que RénoClick ?

Le CPAS de la Ville de Bruxelles participe également au programme RénoClick, qui est un programme complet de rénovation énergétique durable à destination des pouvoirs publics bruxellois. Il accompagne les pouvoirs publics dans la rénovation profonde de leur bâti pour en réduire la consommation énergétique. Il permettra également d'améliorer le confort de ces bâtiments et d'en réduire les charges, au bénéfice de l'ensemble des Bruxellois.

# ACTION – PRODUIRE DE L'ÉNERGIE



Produire de l'énergie renouvelable pour faire bénéficier les usagers d'une énergie moins chère et plus verte.


## Quoi ?

La production d'énergie renouvelable par le biais d'installations photovoltaïques, notamment dans le cadre du programme Solarclick.

## Où ? Qui ?

A terme, ce sont toutes les toitures du CPAS de la Ville de Bruxelles ayant un potentiel de production intéressant qui seront aménagées d'installations photovoltaïques.





Des panneaux photovoltaïques ont déjà été installés à la Résidence Les Eglantines, sur le site de l'Usine du Linge à Anderlecht ou encore sur la toiture de la Menuiserie de CYCLUP. Des installations sont déjà projetées à l'Administration générale (Rue Haute 298a) et sur notre bâtiment de la rue de l'Abricotier 7. Des installations sur les toitures de plusieurs antennes sociales et maisons de repos sont en cours d'études.

## Comment ?

Le CPAS a adhéré au contrat-cadre SolarClick II chez Sibelga. Ce marché, qui permet d'effectuer des travaux d'isolation de toiture en amont de la pose de panneaux photovoltaïques, permettra au CPAS d'accélérer la rénovation de toiture et de pose d'installations photovoltaïques là où le potentiel calculé s'avère intéressant. Une étude d'ensoleillement a d'ailleurs déjà permis de cibler plusieurs bâtiments. A terme, tous les bâtiments publics et résidentiels seront étudiés.

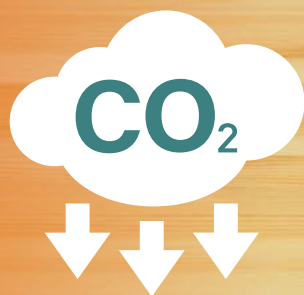
## Qu'est-ce qu'une communauté d'énergie ?

Une communauté d'énergie permet de mutualiser l'énergie renouvelable locale en partageant l'excès de production d'électricité. Concrètement, si nous produisons plus d'électricité que nous consommons, le CPAS peut le revendre au voisinage plutôt que de le renvoyer sur le réseau. Le prix de la revente est nettement inférieur aux prix des fournisseurs classiques car il ne comprend pas de TVA ni de frais d'usage du réseau. Ainsi, nous gagnons tous en autonomie énergétique et participons à la transition énergétique qui s'inscrit dans la Ville de Bruxelles.

## Qu'est-ce-que SolarClick ?

SolarClick est un programme de soutien des pouvoirs publics en matière d'installation en panneaux photovoltaïques, mis en place par le gouvernement bruxellois. Par un accompagnement technique, SolarClick favorise le déploiement de l'énergie renouvelable sur le territoire de Bruxelles et la diminution des gaz à effet de serre. Bruxelles Environnement et Sibelga collaborent pour mettre en œuvre ce programme. Sibelga est l'interlocuteur de première ligne des pouvoirs publics, de l'identification des opportunités jusqu'à l'exploitation des installations.

## ACTION – BÂTIMENTS PASSIFS



Engager la rénovation et la construction passives dans le cadre du Plan 750 logements.

### Quoi ?

Le Plan 750 Logements est un projet mené avec la Ville de Bruxelles pour la construction et la rénovation durables de bâtiments en vue de la création de nouveaux logements. Le volet porté par le CPAS porte sur environ 290 unités de logements, sur base des possibilités foncières identifiées.

#### Les bénéficiaires cibles sont :

- les personnes sans-abri ;
- les femmes et les familles ;

- les personnes âgées ;
- les étudiants ;
- les personnes à mobilité réduite ;
- les ménages bruxellois.

Tous les bâtiments neufs seront au minimum passifs, voire zéro énergie. Une attention particulière est portée au choix des matériaux et à la gestion des déchets. Outre l'aspect environnemental, ces mesures revêtent aussi une dimension sociale dans la mesure où elles ont un impact direct sur les factures d'énergie qui pèsent sur le portefeuille des ménages.

## Comment ?

Le CPAS s'est engagé pour ses projets de rénovation et de construction neuve à respecter les niveaux prescrits dans sa **charte de qualité** qui prévoit que :

- les bâtiments neufs répondent aux critères de construction des bâtiments dits « passifs ». Ce standard est déterminé au moyen du logiciel PHPP selon les exigences du cahier spéciale des charges ;
- les performances énergétiques des bâtiments rénovés seront les plus élevées possibles en fonction de chaque projet et de la faisabilité économique des mesures à mettre en place. La certification rénovation passive sera fixée en fonction des caractéristiques de chaque projet. En cas d'impossibilité technique d'atteindre ce label, une justification devra être présentée et sera évaluée.

## Où ?

Le CPAS de la Ville de Bruxelles a engagé seize projets sur les territoires de 1000 Bruxelles, Laeken, Neder-over-Hembeek et Haren sur base d'échanges de terrains, d'acquisitions et de rénovations. Ce sont huit sites qui sont visés pour des interventions différentes mais toujours animés par l'ambition de faire primer le programme sur la conjoncture du site.



# LA GESTION DES RESSOURCES



zero  
waste

# ET DES DÉCHETS

Depuis trente ans, des efforts croissants sont déployés sur le territoire de Bruxelles en matière de gestion des ressources et des déchets. Une série de plans ont vu le jour, notamment en matière de collectes sélectives, de prévention, de dématérialisation et de réemploi, de recyclage et de revalorisation. Depuis 2018, le Plan de Gestion des Ressources et Déchets (PGRD) vise **plusieurs objectifs** :

- davantage de durabilité et de circularité ;
- la préservation et la valorisation de la matière ;
- un encouragement accru du secteur économique dans la dynamique circulaire.

En tant qu'institution publique bruxelloise, le CPAS de la Ville de Bruxelles se doit d'être exemplaire en la matière. L'enjeu de la réduction des déchets se veut multiple et diversifié afin :

- d'anticiper la réduction de la masse de déchets produits ;
- de penser autrement les usages et pratiques.

La dynamique d'action sociale qui est l'ADN même du CPAS doit également être impliquée au mieux dans cette intervention qui engage, aussi, l'information et la sensibilisation de nos travailleurs et de nos bénéficiaires, sur le sujet.

Le Plan Stratégique développé au sein du CPAS de la Ville de Bruxelles a mis en lumière plusieurs actions affiliées à la thématique des ressources et des déchets qui sont reprises ici dans le Plan Climat.

**Les défis** sont ceux propres aux domaines de :

- l'alimentation durable et raisonnée, de l'accès à une alimentation de qualité pour tous ;
- de la valorisation des produits voués à être jetés ;
- de la réduction des emballages plastiques ;
- des achats durables ;
- de la dématérialisation des données et donc de la réduction des déchets papier au sein de l'administration.

## ACTION – REPAS EN VRAC



Développement d'une nouvelle offre de repas en vrac au sein des maisons de repos et de soins.

### Quoi ?

Le CPAS de la Ville de Bruxelles s'engage à développer une nouvelle offre de repas au sein de ses maisons de repos et de soins, visant davantage de convivialité et moins de gaspillage. Cette évolution qui remet le goût, les odeurs, la préparation et la qualité du moment au cœur de la prise des repas s'accompagne d'une série de bénéfices corollaires ayant déjà pu être observés dans le cadre de la création de la Maison Vésale en 2017.



Ce projet s'appuie sur **plusieurs dimensions** :

- la redéfinition de l'offre de repas vers davantage de vrac ;
- une meilleure sélection des produits visant davantage de qualité nutritionnelle ;
- la parfaite intégration des repas dans le projet de vie.

## Comment ?

Le volet technique du projet a pour but de rénover et d'adapter l'ensemble des installations de cuisine pour permettre la remise à température des repas livrés en vrac. Le changement de mode de conditionnement des repas engage plusieurs dimensions de **changement sur le plan environnemental** :

- moins de dépenses énergétiques car la régénération en vrac permet de ne pas devoir agir simultanément en réchauffant et refroidissant deux parties d'un même plateau ;
- moins de déchets car le rationnement est réalisé sur place et non plus de manière anticipée, ce qui ne nécessite plus d'emballages plastiques individuels. Les dosettes individuelles et les couverts jetables en plastique disparaissent de l'offre ;
- moins de restes alimentaires car chacun peut se servir en fonction de ses propres besoins ;
- moins d'émissions de CO2 liées aux déplacements car la distribution en vrac plutôt qu'en chariots de repas pré-portionnés sur plateaux permet de réduire le nombre de trajets (de trois à une fois par jour).

## Où ?

Cette initiative de vrac initiée à la Maison Vésale s'étend progressivement à d'autres maisons de repos et de soin telles que :

- la Maison Heysel à Laeken ;
- aux Ursulines dans le quartier de la Chapelle ;
- la résidence Sainte-Gertrude dans les Marolles ;
- la résidence Les Eglantines à Neder-Over-Hembeek

Le défi est de taille et une réflexion continue est menée afin qu'aboutisse une stratégie de réduction des déchets alimentaires en cohérence avec les besoins et les spécificités des habitants des résidences d'accueil.



## ACTION – AIDE ALIMENTAIRE


Zero  
waste

Développer le projet DREAM: lutte contre le gaspillage et la fracture alimentaire / Good Food for All.

### Quoi ?

L'aide alimentaire est en constante augmentation et concerne plus de 55.000 personnes vivant en situation de grande précarité à Bruxelles. Elle est portée par des associations et des CPAS qui distribuent des colis alimentaires, des repas ou gèrent des épiceries sociales. Si la demande des publics en difficulté est sans cesse croissante, l'aide alimentaire vit un tournant décisif avec la fin du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD). Cette décision européenne engendre de





sérieux défis pour le secteur mais également une opportunité de repenser les sources d'approvisionnement et la qualité de ce qui est distribué.

Le projet DREAM (Distribution et Récupération d'Excédents Alimentaires à Mabru) a pour ambitions :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- une aide alimentaire composée de produits frais, à destination d'un public fragilisé ;
- une dynamique d'insertion socioprofessionnelle ;
- la diminution du volume de déchets liés à la production d'invendus.

## Comment ?

**La dimension durable de l'action agit à différents niveaux :**

- **environnemental** : lutte contre le gaspillage alimentaire en vue de réduire le volume de déchets d'invendus consommables au bénéfice de la collectivité ;
- **économique** : création d'emplois et diminution du coût d'élimination des déchets au bénéfice des marchands et de la collectivité ;
- **social** : amélioration de l'alimentation d'une population précarisée socio-économiquement et revalorisation sociale des produits invendus. Mise en contact de populations fragilisées avec des associations d'aide dans une démarche d'éducation permanente, au bénéfice des usagers des associations et des institutions actives dans le domaine de l'aide alimentaire.

## Où ? Pour qui ?

Afin de concilier aide alimentaire et lutte contre le gaspillage, de nombreux acteurs institutionnels bruxellois (CPAS de la Ville de Bruxelles, Restos du Cœur, Bruxelles Environnement, la Fédération des Services Sociaux) se sont alliés autour de la thématique de récupération des invendus ou invendables tout au long de la chaîne agroalimentaire. La récupération des invendus est réalisée sur le site de Mabru avec, pour cadre, le marché matinal.

Les produits sauvés du gaspillage sont ensuite redistribués via les associations partenaires dans le secteur de l'aide alimentaire.



## ACTION – RÉDUCTION DE DÉCHETS



Mettre en œuvre une stratégie de réduction des déchets plastiques à l'Usine du Linge.

### Quoi ?

Partenaire de nombreuses entités publiques et privées sur tout le territoire de la région bruxelloise, l'Usine du Linge fait face à un défi de taille : la transition vers davantage de durabilité et l'enjeu lié aux emballages plastiques. Soumise à des contraintes sanitaires, notamment en matière d'engagement auprès de partenaires historiques comme les hôpitaux Saint-Pierre et Bordet, l'Usine du Linge doit envisager cette perspective de manière innovante. Une

réflexion est en marche afin de définir quels moyens peuvent être projetés puis mis en place afin de diminuer la quantité de plastiques d'emballage pour le linge traité.

### **L'Usine du Linge a développé une politique environnementale en s'engageant à :**

- privilégier des équipements voués à économiser les ressources ;
- remplacer tous les éclairages par des LED (projet déjà mené à bien en 2019, pour toute la partie production, dans le cadre de la politique URE mise en place par la Région) ;
- mettre en place une politique de tri et d'évacuation des déchets et à faire appel à des filières de recyclage certifiées ;
- employer des produits lessiviels certifiés normes européennes, à écolabel ;
- faire contrôler les eaux usées par un laboratoire agréé et surveillé par Bruxelles Environnement.

## **Comment ?**

L'Usine du Linge s'engage à réfléchir à une amélioration constante de ses pratiques d'emballage et ce, par le biais potentiel de deux voies exploitables :

- la réduction drastique des emballages plastiques sur les charriots livrés sur site ;
- la substitution du plastique par des sacs en tissus réutilisables, lorsque la situation sanitaire le permet.

La direction de l'Usine du Linge pratique une réflexion continue avec les hygiénistes des différentes structures partenaires afin de viser une évolution durable des pratiques en accord avec les impératifs sanitaires et de sécurité.

## **Où ? Pour qui ?**

L'Usine du Linge située à Anderlecht intervient sur tout le territoire de la région bruxelloise et prend en charge l'enlèvement sur site, le traitement (lavage, séchage, repassage) et le dépôt sur site du matériel textile. Les partenaires de l'Usine du Linge sont variés et comprennent entre autres des hôpitaux, la police, le SIAMU, etc.



# ACTION – RECONDITIONNEMENT D'ÉLECTRO

Zero  
waste




Poursuivre le projet CYCLUP Electro :  
récupération et reconditionnement  
d'appareils électro-ménagers et insertion  
socio-professionnelle.

## Quoi ?

Fort de plusieurs entités déjà existantes (le Centre de Tri, la Friperie, l'Atelier-Boutique, la Menuiserie et la Bébéthèque), le projet CYCLUP Electro se veut porteur d'une double ambition :

- permettre l'insertion socioprofessionnelle et la formation de travailleurs ;
- offrir une opportunité de reconditionnement circulaire d'appareils électroménagers voués à être jetés.

Le projet CYCLUP Electro se trouve à l'intersection de plusieurs constats. Alors que la consommation d'électroménagers s'est fortement démocratisée, la problématique de l'énergie grise liée à ces appareils se pose plus que jamais. Les impacts cachés sont d'autant plus importants que ce type de produit a une durée de vie limitée. Or, l'obsolescence programmée et le coût toujours plus bas des appareils poussent le consommateur à favoriser le neuf.



Le projet CYCLUP Électro souhaite participer concrètement à l’allongement de la durée de vie des appareils via :

- un service d’entretien préventif des appareils ;
- une offre de réparation à domicile ;
- la reprise et la remise en vente d’appareils de seconde main.

Le second constat est celui d’un public infra-qualifié, difficilement insérable sur le marché de l’emploi pour des raisons diverses et pour lequel le CPAS met à disposition des opportunités d’accompagnement professionnel et de formation. Ce même public peut également être tributaire d’un besoin en articles électroménagers de qualité, tout comme tout acheteur potentiel n’ayant pas les moyens financiers pour investir dans un achat neuf.

Le projet CYCLUP Électro, enfin, permet d’agir en matière de sensibilisation en communiquant sur l’enjeu de la gestion des déchets dans une optique de propreté publique et de gestion des ressources.

## Comment ?

**Plus spécifiquement, l’action de CYCLUP Électro se décline de la manière suivante :**

- une intervention circulaire qui est menée tout au long du cycle de récupération et de réemploi des appareils (cuisinières, machines à laver, séchoirs, lave-vaisselle,

taques de cuisson) : collecte, réparation et revente du matériel ;

- un accompagnement de durabilité et une garantie de qualité : le service d’entretien préventif (facultatif) est proposé après six mois, afin de prévenir de pannes pouvant survenir suite à une mauvaise utilisation ou un mauvais entretien. Cette visite permet aussi de fournir les outils nécessaires au bon entretien régulier de machines ;
- un service de vente de pièces détachées de seconde main et des workshops sont aussi à prévoir afin d’encourager la réparation plutôt que l’achat du neuf.

## Où ? Qui ?

Les activités de CYCLUP sont toutes localisées dans le quartier de la rue Haute, aux abords de l’Administration générale. Il s’agit d’un circuit d’économie durable auquel se greffe CYCLUP Électro.

**En matière de public cible, le projet s’adresse :**

- aux personnes infra-qualifiées et en manque d’expérience professionnelle pour ce qui est de l’accès à la formation qualifiante ;
- aux personnes précarisées (et ouverture à tout public) pour ce qui est de l’accès aux produits reconditionnés.

## ACTION – ACHATS DURABLES



Procéder à des achats durables dans le cadre des marchés publics et lutte contre le dumping social.

### Quoi ?

Complémentairement aux dispositifs, modèles et chartes implantés par le CPAS de la Ville de Bruxelles (clauses sociales, charte qualité pour les logements, etc.), l'objectif de cette action est de développer la politique de marchés publics de l'institution afin de faire en sorte que les achats de biens et services soient toujours plus vertueux :

- d'un point de vue environnemental ;
- et d'un point de vue social.

Afin d'atteindre ce double objectif, le CPAS s'implique dans une évaluation minutieuse des textes de référence en la matière tels que le « guide des achats durables » ou la circulaire du 5 février 2009. Le but de la démarche est de rendre cette vision efficace et pertinente tout en veillant à sensibiliser, en amont, les services demandeurs.

Il s'agit de viser une politique d'achats plus durables et moins productrice de gaspillage et d'impact environnemental.

## Comment ?

Concrètement, cette action vise **une double ambition** :

- l'ajout et le développement de clauses en vue de lutter contre le dumping social ;
- la limitation de l'impact environnemental des investissements.

Pour ce faire, il faut **agir aux niveaux** :

- des cahiers des charges auxquels on ajoute les clauses ;
- du volume d'achats réalisés sur base de ces clauses ;
- de la mesure de la réduction de l'impact environnemental.

En matière d'achats durables et marchés publics, le volet environnemental est en perpétuelle évolution notamment grâce à la mise en place d'un tableau de suivi reprenant les marchés aux critères durables. En termes de produits, une orientation stricte est portée à l'emploi préférentiel de

produits écologiques. Un volet sensibilisation est aussi développé en parallèle de ce dernier point et tend à s'affirmer encore dans les années à venir.

## Pour qui ?

Cette action s'incarne au cœur d'un objectif transversal visant l'ensemble des bénéficiaires : les bénéficiaires directs et indirects des marchés concernés, à savoir :

- les clients internes (services du CPAS) ;
- et les bénéficiaires directs dans toutes les dimensions de l'action sociale (allocataires, locataires, ayants droits, résidents et tout citoyen bruxellois au sens plus large).



# ACTION – RÉDUCTION DES DÉCHETS PAPIER




Dématérialiser les données administratives pour réduire la consommation de papier.

## Quoi ?

Cette action vise la réduction de l'impact du service techno-administratif sur l'environnement en adoptant des modes de consommation et d'usage responsables au sein de l'administration. La production de papier a des conséquences importantes en matière de résidus déchets, notamment en matière de participation au phénomène de déforestation, d'utilisation





importante d'eau et d'énergie et de rejets liquides chargés en substances toxiques pour l'environnement naturel.

Le but de cette action de dématérialisation des données est la diminution de la quantité de papier consommée par le CPAS de la Ville de Bruxelles. L'impact porte également sur la consommation d'encre via les appareils d'impression.

## Comment ?

En réduisant de façon drastique le nombre d'imprimantes (d'une imprimante individuelle par bureau à une imprimante collective par service) et en diffusant un message sensibilisateur sur les modes de consommation écologiques (impression si nécessaire, en noir et blanc et recto-verso), le CPAS de la Ville de Bruxelles vise une activation de nouvelles mœurs en matière de traitement des documents papiers.

Des ambitions plus fortes de diffusion par voie électronique de documents plus officiels doivent encore être envisagées et réfléchies afin de viser davantage d'économie de papier. L'enjeu est aussi celui du calcul de l'impact environnemental car une balance doit être trouvée dans la mesure où le référencement numérique constitue lui-même une pollution, énergétique ici.

## Pour qui ?

L'action de dématérialisation concerne tout le personnel du CPAS utilisateur de matériel techno-administratif. L'enjeu de la sensibilisation est ici crucial, car une telle perspective de changement de pratiques de consommation au quotidien implique une nouvelle vision collective et un engagement individuel de chacun.

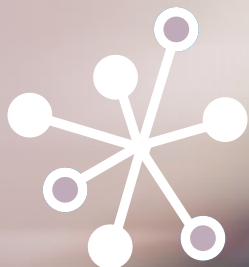


# MOBILITÉ





## ACTION – MOBILITÉ EN ENTREPRISE



Alléger l'empreinte écologique de la flotte de véhicules du CPAS et promouvoir la mobilité douce.

### Quoi ?

Afin de contribuer au développement durable de la mobilité, de préserver la qualité de l'environnement, de répondre aux exigences régionales et d'être exemplaire en tant que pouvoir public, le CPAS de la Ville de Bruxelles a décidé de **mener les actions suivantes** :

- optimiser la flotte de véhicules et mutualiser les déplacements professionnels ;

- étendre l'accès aux abonnements aux transports publics pour le personnel et pour les publics les plus fragilisés ;
- poursuivre le développement des services de proximité ;
- installer une politique de télétravail adaptée ;
- renforcer l'information et la sensibilisation au profit de la mobilité douce.

## Comment ?

Parmi les **champs d'intervention de cette action** :

- **la gestion optimisée de la flotte de véhicules** grâce à une stratégie d'électrification (installation de bornes électriques) et le recrutement d'un gestionnaire de flotte ;
- le développement de **la stratégie vélo** avec l'aménagement accru de parcs à vélos et d'installations sanitaires consacrées, le déploiement de la prime vélo pour les déplacements domicile/travail, les formations trafic et mécanique, la diffusion par les ambassadeurs vélos d'un message de sensibilisation ;
- l'élaboration, le suivi et l'actualisation d'**un plan de mobilité** grâce à un diagnostic et un plan d'action actualisé en fonction de la politique de déplacement du personnel (télétravail, covoiturage, options durables et substituant au véhicule individuel).

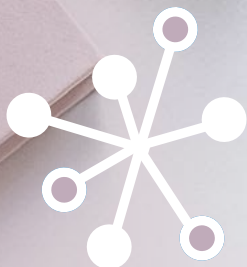
## Pour qui ?

L'action s'implante à la fois au sein de la cohorte de travailleurs du CPAS (les utilisateurs des véhicules de fonction et de service) et auprès du grand public, dans le cadre d'actions de sensibilisation comme la Semaine de la Mobilité, par exemple.

La diffusion de l'information passe par des campagnes de communication ciblées, des actions localisées telles que des formations et événements de sensibilisation, des partenariats avec d'autres structures et la valorisation des ambassadeurs.




# ACTION – TÉLÉTRAVAIL



Instaurer une politique de télétravail adaptée aux besoins de tous.

## Quoi ?

Face à des enjeux de mobilité de plus en plus marqués et au cœur d'une époque perturbée par le contexte pandémique, le CPAS de la Ville de Bruxelles réagit et développe une stratégie forte en matière de télétravail. L'objectif d'une telle dynamique est de renforcer l'adaptabilité professionnelle et permettre, aussi, une participation engagée et probante à l'effort environnemental.



Contribuant à une administration performante et à une organisation apprenante, **les objectifs stratégiques inhérents à la politique de télétravail du CPAS sont les suivants :**

- un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle ;
- la réduction du temps de transport et une meilleure mobilité dans la Ville ;
- une plus grande autonomie ;
- la contribution à l'amélioration de l'air à Bruxelles en évitant des déplacements motorisés.

## Comment ?

Un règlement a été négocié conformément aux procédures officielles, en 2019. Celui-ci s'appuyait sur le règlement existant à la Ville de Bruxelles sur base duquel le CPAS s'aligne. Plus qu'un règlement, c'est un changement culturel qui est abordé dans ce document qui a donné lieu à un Guide du Télétravail mis à disposition des travailleurs et hiérarchies.

L'instauration du télétravail au sein de notre administration engage également **d'autres enjeux :**

- économique, avec la mise en place d'une indemnité mensuelle à destination des télétravailleurs ;
- technologique, du fait de la nécessité de mettre à disposition du personnel du matériel informatique adapté et évolutif.

## Pour qui ?

Le règlement concernant le télétravail est applicable aux membres du personnel statutaires et contractuels du CPAS de la Ville de Bruxelles. Ne sont pas concernés par le télétravail : le personnel sous contrat d'insertion socioprofessionnelle de la loi organique des CPAS et les étudiants.

Ainsi, lorsque l'employeur organise le télétravail dans un service, il n'est pas tenu de permettre à tous les membres du personnel de ce service d'y recourir. De même, lorsque le télétravail est généralisé dans un service, le membre du personnel n'est pas tenu d'y recourir.



# DAVANTAGE DE BIODIVERSITÉ





# EN VILLE

**B**ien que Bruxelles soit une ville avantagée en matière de maillage vert, la biodiversité reste menacée par l'urbanisation. Il est donc impératif que les acteurs du territoire se mobilisent pour contrecarrer le phénomène. Le CPAS de la Ville de Bruxelles s'engage à développer, lorsque cela est possible, une politique d'engagement en faveur de la multiplication des espèces végétales et animales.

Grâce à l'implication volontaire de partenaires privilégiés tels que la société d'insertion socioprofessionnelle Ecoflore, tous les espaces verts entretenus par notre institution le sont sans l'emploi d'aucun pesticide. Une charte environnementale est ici engagée sur le terrain et la perspective se veut extensible aux projets futurs.

Bruxelles Environnement en tant que partenaire public très actif et pouvoir subsidiant a déjà permis au CPAS de la Ville de Bruxelles le développement d'un projet innovant en matière de biodiversité à la maison de repos et de soins Les Églantines, ces deux dernières années : installation de prairies et d'une mare, parcours didactique, potager et espèces mellifères, bacs de compost et transmission des savoirs aux habitants, aux travailleurs et aux riverains. Ce type de projet se veut pionnier de ce que nous espérons voir devenir une dynamique automatique et inhérente à chacun de nos projets à destination de nos bénéficiaires, dans l'avenir.

La question de l'aménagement du bâti neuf est également une réflexion primordiale dans cette course vers davantage de vivant en ville.

## ACTION – VERDURISATION



Toitures et façades vertes : vers une meilleure régulation naturelle des scénarios de crise climatique et davantage de biodiversité.

### Quoi ?

Le CPAS de la Ville de Bruxelles encourage une plus grande extension de son maillage vert et davantage de biodiversité. Forte d'un engagement 100% sans pesticide et d'une stratégie d'expansion des espaces nature dans ses structures, notre institution projette également :

- le développement de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable en s'insérant dans des filières existantes à destination des



- publics cibles, notamment les publics fragilisés ;
- une valorisation des terrains dont le CPAS est propriétaire ;
- un renforcement des outils de production, transformation, distribution et récupération d'invendus ;
- le développement d'une économie sociale autour de l'objectif de verdurisation afin de limiter le phénomène d'îlot de chaleur en ville.

Dans le cadre des projets de constructions neuves mis en œuvre pour les différents plans logements menés par le CPAS, le nombre de toitures (et façades) vertes a continué d'augmenter. Cette ambition vise une absorption plus efficace des eaux pluviales et une meilleure captation de la chaleur.

En 2021, on comptait 31 toitures représentant 9.656 m<sup>2</sup> de toitures vertes sur les bâtiments du CPAS de Bruxelles et une façade verte de 240 m<sup>2</sup>.

## Comment ?

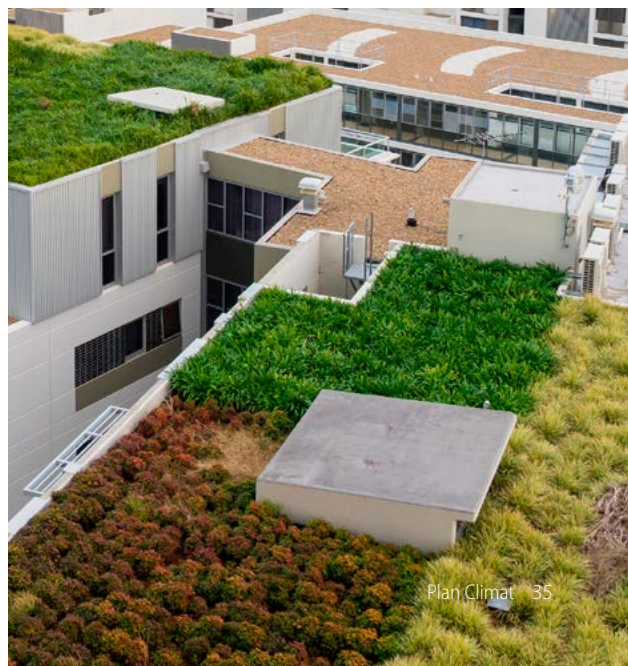
Le défi environnemental inhérent à l'action de verdurisation des toitures offre **de multiples avantages** :

- amélioration de la qualité de l'air et réduction de la quantité de particules fines ;
- prolongation de la durée de vie des toitures et moins de renouvellement/emploi de matériaux ;

- régulation thermique et sonore (meilleure isolation en hiver et emmagasinement de la chaleur par le substrat végétal en été/ confort acoustique) ;
- plus grande diversité ;
- moindre saturation du système d'égouttage car la pluie qui arrose une toiture verte est stockée dans les différentes couches, ce qui évite toute surcharge du circuit d'évacuation des eaux pluviales.

## Où ?

Partout où c'est possible ! Le CPAS de la Ville de Bruxelles s'investit durablement dans un effort de rayonnement du phénomène de toitures et façades vertes, que ce soit dans ses projets de rénovation ou dans ses constructions neuves.



# FORMATION ET SENSIBILISATION



Engager le changement durable, c'est avant tout agir au niveau des mentalités. En transmettant un message fort et impliqué, notre institution diffuse auprès des différents publics une exemplarité qui se voudra porteuse de transition. La formation et la sensibilisation sont absolument essentielles en matière de développement durable, c'est une clé fondamentale qui permettra des fondations saines et pérennes.

En tant qu'acteur social, le CPAS de la Ville de Bruxelles doit agir en la matière à tous les niveaux :

- auprès de ses travailleurs ;
- auprès de ses bénéficiaires ;
- auprès de ses ayants droits.

C'est donc un triple engagement que le CPAS active ici : permettre aux professionnels d'être informés et guidés et encourager des pratiques vertueuses que ce soit à destination des personnes en insertion socioprofessionnelle ou des personnes en situation de difficulté.

Offrir les outils et les modalités du changement, c'est aussi ça la mission d'un organe public vertueux et porteur de sens. La lutte contre le changement climatique et l'impératif de durabilité sont affaire de tous et ce sont aussi des éléments majeurs du Plan Climat du CPAS de la Ville de Bruxelles.

## ACTION – SENSIBILISATION



Développer une stratégie de sensibilisation au durable à destination des travailleurs et des usagers du CPAS.

### Quoi ?

La sensibilisation constitue un enjeu majeur de la mission du CPAS en matière de Plan Climat. En transmettant une information juste et ciblée, en impliquant les travailleurs dans la démarche de transition, le CPAS marque sa volonté franche de mettre en place une dynamique vertueuse en matière de transition écologique.

Cette action s'implique à **deux niveaux stratégiques** :

- favoriser la diffusion des actions de sensibilisation au sein de l'administration ;

- installer un cadre de sensibilisation propre à la structure CPAS et applicable à tous les usagers.

C'est une approche globale et systémique que le CPAS de la Ville de Bruxelles envisage en matière de sensibilisation. L'ambition repose sur un socle de valeurs durables (alimentation, mobilité, gestion des déchets et des ressources) ayant pour rayonnement les cercles professionnel, privé et citoyen. Cette action se veut fédératrice d'un changement de mentalité vers de bonnes pratiques au quotidien. Par bonnes pratiques, on entend ici transmettre les réflexes durables qui permettront d'asseoir « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Première Ministre norvégien/1987).

## Comment ?

Au vu des objectifs repris précédemment, le CPAS de la Ville de Bruxelles agit dans le but :

**de favoriser la diffusion des actions de sensibilisation au sein de l'Administration grâce à :**

- la diffusion du message durable lors des cycles de formation Welcome Day à destination de tous les nouveaux engagés du CPAS ;
- l'aménagement de l'intranet du CPAS (développement d'un onglet Plan Climat, diffusion des projets et des indicateurs,

diffusion de défis interservices en faveur de la réduction des déchets, la mobilité douce, la santé au quotidien, la réduction des émissions, etc.).

**d'installer un cadre de sensibilisation propre à la structure CPAS et applicable à tous les usagers et ce, via :**

- des actions dans le cadre des semaines thématiques (mobilité, eau, alimentation durable, etc.) ;
- des campagnes de communication ciblées ;
- la promotion des initiatives circulaires développées au sein du CPAS ;
- le développement de guides et matériels didactiques de sensibilisation.

## Pour qui ?

Cette action se veut transversale et applicable à tous les niveaux du CPAS :

- auprès des travailleurs ;
- à destination des ayants droit ;
- à destination des résidents de maisons de repos et des centres d'accueil ;
- en relation avec le socle civil citoyen (en partenariat avec des maisons de quartier par exemple).

Le Comité Plan Climat et la Cellule Communication du CPAS de la Ville de Bruxelles réfléchissent ensemble à des moyens optimisés afin de diffuser au mieux les outils et moyens pour engager, ensemble, un changement durable.

# ACTION – MARAÎCHAGE URBAIN



Développer le projet projet GREENUP :  
économie sociale, insertion socioprofessionnelle et formation au métier de maraîcher urbain.

Avec le soutien de :



## Quoi ?

Le projet de maraîchage urbain GREENUP vise à former des personnes éloignées du domaine professionnel au métier de maraîcher. Une seconde phase du projet impliquera la distribution de la production vers d'autres structures du CPAS telles que les maisons de repos et de soins ou le Resto du Cœur. Ce projet constitue une opportunité de mettre ces populations partenaires en contact avec une production saine et locale.



Cette action se structure autour de **trois objectifs majeurs** :

- la formation à un métier dans le secteur du durable ;
- une production agricole durable ;
- l'accès à une alimentation saine et durable pour un public précarisé (en accord avec la stratégie Good Food for All).

Ce projet est exemplaire dans la mesure où il participe à la fois à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

## Comment ?

Dans le détail, voici **les grands axes explorés par le projet GREENUP** :

- **la formation au métier durable de maraîcher** : trois personnes en contrat d'insertion socio-professionnelle seront recrutées et formées par une équipe de professionnels encadrants ;
- **une procédure agricole durable** : afin d'atteindre cet objectif, un bureau de consultance intervient afin d'établir le parcellaire et définir le plan de culture, les méthodes à appliquer, en collaboration directe avec les formateurs ;
- **un accès à une alimentation saine et durable pour un public précarisé** : les citoyens seront invités à découvrir le projet à l'occasion d'événements ponctuels (auto-cueillette, dégustations, séances de sensibilisation à l'alimentation durable). Les publics visés seront les écoles, les maisons de quartier, les maisons d'adolescents, les familles.

- **un plan stratégique pour le volet partenariat** : avec l'aide d'un prestataire externe, le CPAS développera une stratégie d'intervention la plus juste pour l'ensemble des parties concernées (administration, associations, citoyens, etc.) et mettra en place des partenariats autour de projets mixtes d'agriculture urbaine et d'insertion socio-professionnelle.

## Où ?

Le lancement du projet GREENUP prend corps sur l'un des terrains agricoles du CPAS de la Ville de Bruxelles qui se situe à Uccle. Conséquemment à ce premier projet, le CPAS souhaiterait mettre une ou plusieurs parcelles à destination de projets d'agriculture urbaine, associés à l'insertion socio-professionnelle, en collaboration avec d'autres partenaires.

Le projet GREENUP se situe donc à l'avant-poste d'une politique d'implémentation de l'agriculture urbaine sur quelques parcelles ciblées, en partenariat ou non avec d'autres partenaires.



## ACTION – GUIDANCE ÉNERGÉTIQUE



Permettre un accompagnement  
en matière de bonnes pratiques  
énergétiques.

### Quoi ?

Le CPAS de la Ville de Bruxelles est au fait de l'impératif de sensibilisation en matière de durabilité et plus spécifiquement en termes de politique énergétique. Grâce aux campagnes énergie déployées plusieurs fois par an depuis 2022 en réponse à la montée de la tension énergétique et l'augmentation drastique du coût des ressources, notre institution met un point d'honneur à prendre ce sujet à bras le corps.

Afin d'entrer en accord avec ces ambitions, il est impératif de développer un plan d'action structurel en matière de guidance énergétique. Il s'agit donc d'encourager au mieux les actions et initiatives propres au développement des bonnes pratiques énergétiques au sein des logements.

## Comment ?

Concrètement, cette stratégie de guidance énergétique implique :

- la formation sensibilisatrice à l'emploi économique d'outils visant la réduction de la consommation en énergie ;
- le déploiement du matériel informatique dans le cadre du Plan Logements (le CPAS comme bailleur sensibilisateur) ;
- l'accompagnement des ayants droit dans le traitement des factures, le choix des fournisseurs, la connaissance des primes énergie, le contrôle des installations.

## Pour qui ?

**Cette action a pour cibles :**

- les ayants droit bénéficiaires du CPAS ;
- les locataires ;
- les travailleurs.

Une attention particulière est portée aux ménages les plus en difficulté et un programme d'accompagnement de 17 familles a d'ores et déjà été développé au sein du Service Médiation de Dettes. Ce programme permet l'analyse

des factures des ménages volontaires et leur guidance en matière de choix de fournisseur, lecture de compteur et usage énergétique au quotidien.

Le Service Médiation de Dettes a également mis en place un module spécifique à la question énergétique ainsi qu'un kit énergétique à destination de toute personne bénéficiant de la formation accompagnatrice, notamment les apprenants primo-arrivants en alphabétisation et les apprenants FLE.





Passons  
à l'action!

**Plan climat**

